

LES ÉTAPES DE LA PRISE EN CHARGE



LA DEMANDE DE PRISE EN CHARGE

La demande d'admission est une prescription médicale qui émane le plus souvent de votre médecin traitant ou d'un médecin hospitalier.

L'hospitalisation à domicile peut être demandée par le patient lui-même, son entourage, un SSIAD, un EHPAD etc.



L'ÉVALUATION DE VOS BESOINS

La demande initiale est analysée par un binôme infirmier et médecin coordonnateur de l'HAD, en relation avec le médecin prescripteur et votre médecin traitant qui doit donner son accord. L'évaluation de vos besoins en soins, matériel, aides est réalisée par l'infirmier d'évaluation.



LE PROJET THÉRAPEUTIQUE

Les médecins définissent votre projet thérapeutique qui prend en compte les aspects cliniques, sociaux et psychologiques en respectant votre autonomie, votre confort de vie et la place de votre entourage.

L'hospitalisation à domicile implique le consentement du patient et celui de ses proches. Le projet thérapeutique est réactualisé tout au long de votre séjour.



LES PROFESSIONNELS INTERVENANT AU DOMICILE

Ils sont les professionnels de votre choix, pharmacien, infirmier, sage-femme, aide-soignant, laboratoire etc.

En l'absence d'infirmier connu, l'HAD 35 dispose d'une équipe de professionnels infirmiers et aides-soignants.

L'HAD 35 assure une permanence 24h/24 et 7j/7 pour coordonner les soins et le suivi de votre traitement.



L'INSTALLATION AU DOMICILE

Pour sécuriser votre parcours de prise en charge, un infirmier coordonnateur de l'HAD organise votre installation à domicile.

L'accueil à votre domicile est un moment privilégié, au cours duquel l'infirmier vous informe du déroulement de votre séjour, planifie les soins, fait livrer à votre domicile les médicaments et le matériel indispensables à votre traitement.



LE SUIVI A DOMICILE

Le dossier de soins reste à votre domicile pour centraliser les données des différents intervenants et permettre la coordination de la prise en soins.

L'usage du dossier est exclusivement réservé aux professionnels, les informations sont confidentielles.

Régulièrement, un infirmier de suivi de l'HAD interviendra pour réévaluer vos besoins et adapter votre prise en charge en coordination avec les différents professionnels.



LA SORTIE DE L'HAD

Comme toute hospitalisation, le médecin coordonnateur prescrit votre sortie d'hospitalisation, avec l'avis de votre médecin traitant.

Si vous intégrez un autre établissement de soins, l'HAD organise votre transfert.